



COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL

38 Place Eugène DELACROIX
76120 LE GRAND QUEVILLY
☎ 02.35.69.76.95 - Fax 02.35.67.13.36
E.mail : secretariat@handball76.asso.fr



N°46

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2007

Membres présents : Mmes A.BLONDEL, J.LECACHEUR, J.NOURTIER, I.RENAULT.
MM P.ANNE, J.P.BOURDIN (*en retard pour raison professionnelle*), H.BOURGAULT
(*en retard pour raison professionnelle*), D.GRISOLET, A.LEBIGOT, D.LEBIGOT,
P.LEGUILLON, E.LEPOITTEVIN D.LOISEL, B.LOUVET, J.MANOURY,
R.RAULT, G.SENECAL

Absents excusés : Mmes H.QUEVILLY, F.TERNOIS.
Ms H.BARRE, F.BLONDEL, Ph.GAUTHIER, G.SENCE.

Invités : Mme I.ROUSSEL, M. V.CORDIER (*absent excusé*), J.L.LIGUORI (*L.N.H.B.*)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h05.

Le Président remercie les administrateurs d'avoir réservé leur soirée pour ce C.A. ainsi que **Monsieur LIGUORI**, Secrétaire Général de la L.N.H.B. pour sa présence.

⇒ Adoption du P.V. du C.A. du 01 juin 2007:

Approuvé à l'unanimité des présents.

⇒ Règlements Intérieurs et Composition des commissions:

Il a été demandé aux présidents des commissions départementales de nous faire parvenir leurs R.I. ainsi que la composition de leurs commissions respectives à fin d'adoption par ce C.A.

- Commission d'Organisation des Compétitions : **adopté à l'unanimité.**
- Commission Départementale d'Arbitrage : **adopté à l'unanimité.**
- Commission de discipline : **Bernard LOUVET** regrette de n'avoir reçu aucune réponse à sa candidature à cette commission. En l'absence de **Jean-Pierre BOURDIN**, **Jacqueline LECACHEUR** lui répond que le nombre de membres du C.A. étant limité dans les commissions, il n'a pu être donné suite à sa candidature. **Bernard LOUVET** accepte cette réponse mais estime que celle-ci aurait pu lui être formulée verbalement ou par écrit (comme cela a été fait, semble-t-il pour **Helena QUEVILLY**). **adopté à l'unanimité.**
- Commission Technique Jeunes : **adopté à l'unanimité.**
- Commission Technique Cadres : **Patrick ROUSSEL** remplace **Cécile COLINET** comme membre. **adopté à l'unanimité.**

Le Président rappelle que nos A.D.S. (**Vincent CORDIER** et **Olivier CLERMONT**) sont membres de droit des commissions arbitrage, technique jeunes et techniques cadres et que leurs implications doivent être programmées à l'avance pour leur permettre de s'organiser. A ce jour, seule la technique jeunes a donné un « agenda » prévisionnel, sans pour autant fixer de dates ...

Plusieurs administrateurs ayant changé d'adresse mail demandent des rectifications, ce qui est fait.

Gérard SENEAL demande alors aux administrateurs l'autorisation, pour le Bureau Directeur, de valider les règlements intérieurs et compositions des commissions retardataires. **adopté à l'unanimité.**

⇒ Groupements employeurs : bilan d'étape à un an de fonctionnement :

Gérard SENECA propose aux administrateurs un bilan d'étape du fonctionnement des groupements employeurs et du travail de nos « emplois-tremplins ».

- Les trois réunions annuelles prévues dans les statuts des groupements n'ont pas été effectives, sauf à considérer que le président du Comité 76 n'ait pas été invité. Seul le groupement Cauchois a proposé des réunions informelles pour évoquer la situation de **Vincent CORDIER**.
- Il apparaît que, contrairement aux souhaits du Comité de disposer de deux C.T.F. fonctionnels à court terme, nos jeunes ont tout à apprendre. C'est pourquoi ils conservent cette fonction d'Agents de Développement Sportif et que leurs fiches de postes correspondant à un niveau C.T.F. peuvent sembler ambitieuses. Mais nous essayons de leur confier des missions progressives pouvant leur permettre d'évoluer vers ce but.
- Pour ce qui concerne leurs actions, celles-ci ont été variées : sandball (à ROUEN, au HAVRE, à MAUQUENCHY) en juin, dépannages de clubs en assurant des entraînements, formations d'arbitres, journée des C.P.C. (Conseillers Pédagogiques de Circonscription) de l'éducation Nationale ...
- Il apparaît que les besoins de leurs clubs respectifs évoluent (en quantité et en diversité, changements d'horaires...) et que, par conséquent, il nous faut envisager une diminution de nos quotas horaires et/ou un changement des jours de disponibilité. Cela ne va pas sans poser de problèmes puisque nous sommes obligés de refuser des demandes de mise à disposition par des clubs souhaitant mettre des actions novatrices en place.
- Le financement de ces postes est maintenant sur les rails : les subventions arrivent régulièrement, les appels de fonds sont maintenant réguliers même si la procédure appelle encore quelques aménagements entre les groupements et le Comité pour une bonne lisibilité des comptes.
- Quel avenir pour notre participation aux groupements : poursuite ou abandon ? Nous apercevons actuellement les limites du système : Demandes de clubs refusées parce que correspondant aux créneaux annuels des clubs membres du groupement (Vincent et Olivier sont maintenant pris le soir par leurs clubs). Charge de travail excessive en année sportive (Vincent approche les 40h/semaine en saison, hors préparation de séances...)
- Limite de l'appartenance à deux groupements de ce type (club/Comité) : Il nous sera impossible d'adhérer à un troisième groupement comme nous l'aurions souhaité. En effet, la loi limite à deux cette appartenance. Or, nous souhaitions adhérer à un groupement-employeurs COMPTABILITE, nos trésoriers successives se trouvant confrontées à une charge de travail très importante... Il semble donc que le Comité, tout en adhérant au principe des « emplois-tremplins » aurait gagné en restant autonome. Nous étudierons donc l'évolution possible de notre appartenance/autonomie tout en sauvegardant l'emploi de nos jeunes.
- **Jacques MANOURY** fait remarquer que nos jeunes, pris dans leurs clubs, ne disposent pas d'assez de créneaux de liberté pour intervenir dans les commissions. **Gérard SENECA** lui répond que ce n'est pas encore le cas et rappelle la nécessité de programmer ces interventions dans l'année puisque nos jeunes doivent disposer, outre leurs congés, de onze dimanches libérés dans l'année. **Jacques MANOURY** complète son intervention en faisant remarquer que lorsque les clubs demandent nos jeunes, ceux-ci ne sont pas libres ...
- **Pascal LEGUILLON** indique que devant répondre à trois « chefs » différents, cela leur donne des horaires impossibles et leurs rythmes de travaux en deviennent aberrants (sans compter les délais de route)... Si bien que nos jeunes sont tentés de préparer leur travail club sur leurs temps Comité. Comment, dans ce cas, leur demander d'être efficaces à 100% ? Cette situation rend leur adaptation difficile.
- **Gérard SENECA** signale que, les jeunes ayant exprimé leurs souhaits de rester dans cette voie professionnelle et si possible être embauchés par une municipalité, en effet leur avenir dans notre Association ne constitue pas un avenir « professionnel » pour eux, il nous faut travailler à la pérennisation de leur emploi dans les structures clubs (par exemple, création d'antenne de club et ou quota horaire dans une ou plusieurs autres associations à Yvetot pour **Vincent CORDIER**). Pour autant, le Comité a besoin d'un ou plusieurs emplois CTF pour son

développement, tout en conservant le travail des bénévoles ... Toutes les situations peuvent donc être envisagées mais avec des emplois à plein temps qui donnent une liberté plus grande.

- **Jean-Luc LIGUORI** prend la parole et rappelle la position de la F.F.H.B. qu'il a sollicitée à ce sujet suite à l'interpellation de **Marc LEPETIT**, lors de notre Assemblée Générale. Ce dernier affirmait que la Ligue pouvait affilier un groupement employeur en tant que groupement sportif. Or, aucun article ne spécifie qu'un tel groupement peut être affilié et la FFHB s'étonne que le Comité soit partie intégrante d'une telle structure. Elle étudie donc le sujet et demande des précisions sur ces groupements en tant que structure professionnelle.
- **Gérard SENECA** répond que les groupements-employeurs sont des associations loi 1901. Mais constitués de groupements déjà affiliés à la FFHB (club et Comité). Comment dès lors affilier une deuxième fois ces structures ? Par ailleurs, les missions données tant à **Olivier CLERMONT** qu'à **Vincent CORDIER** sont très différentes et il rappelle que notre C.T.S. a souhaité que les missions clubs se rapprochent des missions Comité ... alors que les besoins des clubs apparaissent surtout d'intérêt immédiat (entraînements).
- **Hugues BOURGAULT** demande des précisions sur le financement des groupements-employeurs. Un document financier préparé par **Françoise TERNOIS** ayant été distribué aux administrateurs, chacun peut constater de visu l'état de leur trésorerie et le montant de la participation du Comité depuis la mise en route des groupements. **Gérard SENECA** précise que les subventions sont versées régulièrement, à échéance trimestrielle et avec un décalage d'un mois pour chaque groupement.
- **Jacques MANOURY** demande à quoi correspondent les 4 349.24 €. Il lui est répondu que cela correspond sans doute à la participation du Comité 76HB au fonctionnement des groupements.

Conclusions : Le Président se renseignera auprès du service compétent du Conseil général pour savoir si la sortie du Comité des structures Groupements-employeurs est possible sans mettre l'emploi des jeunes en péril (par exemple en les prenant comme emplois-tremplins à temps plein...)

⇒ **Trésorerie :**

En prévision de son absence, **Françoise TERNOIS**, notre trésorière, a préparé un document financier et un document explicatif qui fait apparaître une facture des cars CHEVALIER en attente de règlement.

Bernard LOUVET signale que cette société est en liquidation et qu'il vaut mieux éviter de faire appel à elle pour diverses raisons (factures réclamées deux fois...).

Françoise TERNOIS indique aussi une charge exceptionnelle de plus de 750 € et qui concerne l'appel positif d'un club suite à une sanction disciplinaire (le Comité étant condamné aux dépens et devant rembourser l'amende au club !)

Gérard SENECA indique que les frais occasionnés par le site (hébergement et communications) et les communications étant excessifs (plus de 3000 € pour une saison...) il a été décidé, en accord avec la commission informatique, de changer d'hébergeur et de passer en ADSL+téléphone chez notre fournisseur Neuf-Cegetel. Les fournitures sont arrivées et seront mises en service incessamment. Les ordinateurs seront reliés aux modems et des adaptateurs Wifi seront achetés pour permettre aux bénévoles de travailler avec leurs matériels lorsqu'ils viennent au Comité.

Pascal LEGUILLON signale que les appels sortants se font le plus souvent en direction de portables et resteront donc très coûteux.

Jacqueline LECACHEUR signale que des passerelles SFR sur ligne fixe sont possibles, mais très chère à l'achat pour basculer sur des portables.

Jean-Luc LIGUORI informe les administrateurs qu'un accord entre la F.F.H.B. et S.F.R. permet de bénéficier d'une flotte de portables avec des forfaits temps intéressants.

Gérard SENECA demande donc à **Jacques MANOURY** de se renseigner chez notre sponsor sur ces sujets.

⇒ Commission Sportive :

Jocelyne NOURTIER, vice-présidente de la commission, prend la parole en l'absence de **Gérard SENCE**.

- Les championnats d'accession Ligue sont démarrés et sur Gesthand ainsi que les résultats des rencontres.
- Elle signale qu'il y a beaucoup de modifications demandées par les clubs dans la constitution des poules. Les administrateurs reconnaissent la praticité du logiciel Gesthand qui est très facile d'utilisation malgré quelques saturations.

Jean-Pierre BOURDIN demande quel sera le sort des -17 ans féminines dont le championnat est réduit à trois clubs inscrits ... Les administrateurs souhaitent demander à la LNHB de qualifier ces trois équipes dans le championnat régional.

Alexandre LEBIGOT signale que les thèmes de jeu des – 11 G&F sont bien parus mais qu'il manque la taille des ballons à utiliser. (C'est la taille 0 lui est-il répondu).

Patrice ANNE fait part de son inquiétude au sujet des championnats féminins qui, en pleine période de pré-championnat du Monde féminin, organisé en France, s'étiolent et trouve discutable la formule des poules proposées en jeunes...

Isabelle RENAULT lui répond que souvent, les clubs se plaignent de la longueur des déplacements (et déclarent forfait)... Il n'est donc pas évident de ne faire qu'une poule comme proposé par **Patrice ANNE**. Elle signale aussi que nous ne sommes pas les seuls concernés par cette baisse des effectifs féminins (l'Eure n'a pas encore commencé ses championnats...)

Gérard SENEAL demande à **Patrice ANNE** quelles pistes de réflexion et de travail il propose pour relancer le handball féminin ... mais n'obtient pas de réponse.

Pascal LEGUILLON propose d'étudier la mise en place de plateaux malgré la charge horaire représentée pour les clubs recevants et les accompagnateurs.

Gérard SENEAL reconnaît que ce problème est inquiétant et propose une réflexion sur ce sujet. Il pense que la Convention signée avec l'USEP, que nous tenterons d'ouvrir à l'UNSS et l'UGSEL pourrait permettre de relancer la dynamique.

⇒ Commission Arbitrage :

L'organigramme a été mis en place et les responsables des actions sont déjà au travail pour permettre la validation des candidats pour la date butoir (1^o décembre). La formation a été étendue à l'aspect administratif des rencontres souvent méconnues des arbitres.

Pascal LEGUILLON fait le point sur les actions prévues lors des Journées Nationales de l'Arbitrage :

- 27&28 octobre : détection avec les sélections
- Journée JNA à GONFREVILLE avec le Basket-ball et le Football.
- Mise en place d'une école arbitrage à Romain ROLLAND avec intervention ponctuelle d'**Alexandre LEBIGOT** le 12 octobre prochain.

⇒ Commission Technique cadres :

Le document réactualisé a été distribué aux administrateurs et adressé à tous les clubs.

Jacques MANOURY rappelle qu'une forte demande sur le secteur nord a amené la commission à déplacer le site de Gravenchon sur St Nicolas d'Aliermont.

La réunion de préparation de la saison technique cadres se tiendra le 17 octobre au siège.

⇒ Commission Discipline :

La commission a tenu sa séance plénière ce lundi. Un diaporama a été présenté par **Daniel GRISOLET** (*Instructeur des dossiers de discipline reconduit par le Bureau Directeur*) sur les documents officiels à utiliser lors des procédures disciplinaires pour être en règle avec la FFHB.

Ce même diaporama est présenté aux administrateurs.

Il est rappelé que les sanctions disciplinaires seront aussi appliquées en cas de non-présentation suite aux convocations.

Bernard LOUVET regrette que ce soient encore les clubs qui seront sanctionnés financièrement au final.

Isabelle RENAULT lui répond que les clubs doivent assumer le comportement de leurs joueurs.

Gérard SENECAI remercie la commission de ce travail de nettoyage des procédures car, regrette-t-il, beaucoup trop de dossiers sont rejetés à cause d'erreurs de procédure.

⇒ **Commission promotion :**

Isabelle RENAULT informe qu'un courrier a été adressé aux clubs début septembre concernant le label école de handball. Ces dossiers devront être retournés avant le 10 octobre pour les clubs. Le Comité devant les valider informatiquement pour le 30 octobre. Passé ces délais, aucun dossier ne pourra être pris en compte.

Les inscriptions pour les plateaux mini-hand sont lancées.

⇒ **Commission informatique :**

Hubert BARRE étant excusé pour raisons familiales, c'est le Président qui prend la parole :

- Projet d'informatisation des clubs : 39 clubs souhaitent s'inscrire dans ce plan. Mais il nous faut maintenant obtenir le feu vert de la L.N.H.B. puisque ce plan est « régional ».
- Ce plan existe depuis deux ans et dépend du Conseil régional et des Conseils Généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime. Ceux-ci s'engagent sur les sommes théoriques de 400€ et 100€ respectivement. Le Comité pourrait participer à hauteur de 100€.
- Tout dépend donc maintenant de la décision de la LNHB de soutenir ou non ce projet.

Bernard LOUVET demande ce que compte faire la LNHB.

Jean-Luc LIGUORI répond que le Président doit rencontrer bientôt le Président du Conseil régional de Basse-Normandie car, rappelle-t-il, la Ligue compte cinq départements qui sont concernés au même titre. Il signale aussi que **Yannick PETIT** a demandé et obtenu des devis très intéressants auprès de DELL, fournisseur FFHB, à la fois sur des tours PC et des portables qui, au dire des administrateurs, semblent remporter l'adhésion des clubs (le travail se faisant dans les gymnases).

Eric LEPOITTEVIN demande qui paiera en cas de panne.

Jean-Luc LIGUORI lui répond que c'est la structure utilisatrice et qu'un contrat sera signé entre la Ligue et elle.

⇒ **Commission technique jeunes :**

Hugues BOURGAULT, étant arrivé, prend la parole.

Il constate que la version de son Règlement Intérieur donnée aux administrateurs n'est pas la bonne.

La Commission avait modifié son règlement intérieur lors de la réunion du 20/12/06. Cette dernière version est tirée et distribuée à chaque membre du C.A. présent.

Les articles actuels 1, 4 et 6 sont légèrement modifiés et deux nouveaux articles sont introduits. Le nombre d'articles passe donc de 10 à 12. Article 1 : le nombre de membres est changé passant de 6 à 22 membres, « emplois jeunes » est remplacé par « employés ». Article 4 : « ou » est remplacé par « et/ou ». Article 6 : est ajouté à la fin de la phrase : « conformément aux règlements fédéraux ».

L'article 2 du règlement intérieur de la Commission cadres vient compléter le règlement intérieur de la CTJ et en sera l'article 2 : le Président élabore et est responsable de l'exécution de son budget.

L'article 2 du règlement intérieur de la C.O.C. vient compléter le règlement intérieur de la CTJ et en sera l'article 4 : le Président de la Commission, en cas d'absence ou d'empêchement, peut être remplacé par un membre

Les articles qui suivent changent par conséquent de numéro.

Il constate la difficulté croissante pour trouver des salles et des lieux pour les stages. Et cela même dans des structures les plus appropriées : CRJS de Petit-Couronne et Yerville. Cela a conduit notre Comité à renoncer à organiser les Inter Comités régionaux 2007 qui auront donc lieu dans le Calvados,

à Blainville les 03&04 novembre prochains.

Patrice ANNE demande si les deux collectifs joueront au même endroit. La réponse est positive.

⇒ Questions diverses :

- **Convention Education Nationale :**

- Cette Convention, signée pour 3 années à l'issue de la journée de formation des C.P.C. entre l'Inspection Académique, l'USEP et notre Comité permettra à nos titulaires d'un Brevet d'Etat et d'une carte professionnelle d'animer des cycles handball dans le cycle III de l'Ecole élémentaire.

- **Journée C.P.C. :**

- les retombées semblent devoir être importantes, des sollicitations ont déjà été formulées pour animer des journées dans les circonscriptions au bénéfice des enseignants de celles-ci ... comment faire si cela correspond à des horaires clubs ?
- Un questionnaire d'opinion à l'issue de la journée sera adressé aux CPC afin de nous permettre d'éviter d'éventuelles erreurs à l'avenir.
- **Patrice ANNE** demande qui paiera les Intervenants/clubs.
- **Gérard SENECAI** répond qu'à priori les mairies disposent d'un budget dans ce sens. Dans le cas contraire, il nous faudra trouver des budgets spéciaux ou les payer nous-mêmes.
- 4 CPC ont déjà fait part de leur intérêt (Yvetot, Valmont, Grand-Quevilly, Neufchâtel, ...). Nos ADS devront veiller à ce que leur demande soit satisfaite étant entendu qu'il appartiendra aux enseignants de mettre et d'assurer les cycles de 7 semaines.

- **Mondial Féminin :**

- Mosaïque des clubs : seul St Nicolas d'Aliermont a renvoyé sa fiche action à ce jour. Il nous faut relancer les clubs et essayer de les motiver (cela peut permettre de relancer aussi nos féminines...)
- Le ballon qui roule : le matériel sera à notre disposition du 09 au 12 novembre prochains. Olivier et Vincent devront le faire vivre et mettre des animations en place en relation, pourquoi pas, avec les scolaires dont les CPC se sont montrés intéressés et avec la participation d'**Agathe QUENU**, notre seule et unique « handbassadrice »

- **Fiches de postes :**

- les fiches de postes de nos deux jeunes ont été établies afin de préciser leurs missions générales, sur la base des fiches de postes CTF pour qu'ils puissent se rendre compte de leur progression.
- La fiche de poste d'Isabelle a également été établie, à sa demande, dans le même but. A ce sujet, Isabelle fait actuellement un bilan de compétences et demandera sans doute à suivre une ou plusieurs formations pour atteindre le niveau cadre dans quelques années.
- Vincent et olivier ont reçu l'accord de la participation financière de la Région pour les formations dont ils ont déposé les devis (6 000 € pour Vincent et 2 700 € pour Olivier). Il leur sera demandé de finaliser leurs inscriptions. **Jean-Luc LIGUORI** demande sur quels critères les fiches de postes ont été établies : Sur les critères définis par la CCNS lui est-il répondu.

- **Cabinet comptable :**

- **Bernard LOUVET** demande pourquoi un seul devis concernant le choix d'un cabinet comptable figure dans la pochette des administrateurs et sur quels critères les membres du Bureau Directeur se sont prononcés pour attribuer le marché à la SECNO.
- **Gérard SENECAI** lui répond que la procédure des marchés publics ne s'appliquait pas à notre cas et, même dans ce cas, le montant de la dépense n'excédant pas le seuil rendant la procédure obligatoire, la décision d'ordonnancement de la dépense incombait au seul président.
- **Bernard LOUVET** rappelle que, précédemment, il avait été demandé en CA que pour toute dépense, plusieurs devis soient établis.

- **Gérard SENEAL** lui répond qu'effectivement, pour un projet comme l'informatisation des clubs, cette procédure s'imposait, mais que ce n'était pas le cas pour ce choix, la démarche précédente n'ayant pas donné de résultat.
- **Subventions CNDS :**
 - **Patrice ANNE** s'étonne que les *subventions CNDS* aient diminué cette année.
 - **Gérard SENEAL** signale que si tel est le cas pour certains clubs, cela n'est pas vrai globalement (c'est le cas du Buquet par exemple) puisque le total est en augmentation. Il fait remarquer cependant que, contrairement à ce qu'annoncé, il n'a pas été convoqué à une réunion de concertation.
- **Double-surclassements :**
 - Hugues BOURGAULT demande l'avis des membres du CA pour les double-surclassements et simples surclassements d'école de hand vers -11 ans qui lui sont adressés par les clubs conformément à la procédure mise en place par notre comité.
 - Il lui est répondu que cette possibilité n'existe plus (surtout d'ailleurs pour les écoles de handball...) et qu'il lui faut refuser de les signer.
 - L'article 38 des règlements fédéraux précise les cas de surclassements possibles et les modalités d'obtention de ceux-ci.
 - Certains membres notent tout de même que de les refuser peut pénaliser des joueurs comme leur club pour constituer des équipes.
- **Information sur le dopage :**
 - **Jean-Luc LIGUORI** fait état de l'*information sur le dopage* et les règlements concernant la lutte contre ceux-ci.
 - Un document a été adressé aux clubs via la Ligue et il invite les commissions à la relayer pour ce qui les concerne. En effet, la lutte s'intensifie et ne s'arrête pas aux portes de la nationale mais concerne toutes les catégories, tous les niveaux ...
 - Attention aux contrôles ! Il remercie le Président de l'avoir invité à ce conseil d'administration.
- **Calendrier des réunions :**
 - le planning prévisionnel des Bureaux Directeurs et des Conseils d'Administration est distribué aux administrateurs afin que ceux-ci puissent se libérer plus facilement.
 - En cas d'urgence, les dates proposées sont cependant susceptibles d'être modifiées.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21h55mn.

La Secrétaire Générale
La Secrétaire de séance

Le Président

Annie BLONDEL

Gérard SENEAL

Procès-verbal adopté à la majorité des présents lors du Conseil d'Administration du 23 novembre 2007.
